DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 décembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022.
Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Réponse du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* aux commentaires B-0038 d'Hydro-Québec Distribution (HQD) sur les demandes d'intervention, listes de sujets et budgets des intervenants.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* procède à répondre aux commentaires B-0038 d'Hydro-Québec Distribution (HQD) sur les demandes d'intervention, listes de sujets et budgets des intervenants.au présent dossier.

HQD y plaide que les sujets d'intervention du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) « recoupent »* ceux des intervenants GRAME et RNCREQ (mais ne cite pas le ROEÉ) car les préoccupations de ces deux autres intervenants s'inscrivent également « dans une optique de développement durable ».

À cela nous répondons qu'il existe des différences marquées entre les interventions prévues par ces intervenants, tel qu'il appert de ce qui suit.

Les sept sujets énoncés dans la liste de sujets C-RTIEÉ-0003 sont en effet les suivants

1. LE COUT EVITE

Contrairement au RNCREQ, le RTIEÉ ne propose pas de témoin-expert. Contrairement au RNCREQ, la préoccupation du RTIEÉ ne se situe pas au niveau de la méthodologie de calcul des coûts évités aux périodes de grande charge, mais plutôt dans l'établissement d'un coût évité en énergie et en puissance qui reflète **leur coût marginal POUR DES QUANTITÉS IMPORTANTES**, ceci afin de refléter l'importante croissance de la demande et que l'on souhaite pouvoir en partie éviter.

Tel qu'indiqué dans notre liste de sujets :

> *« ce coût évité permettra ultérieurement de mieux évaluer la rentabilité a) de mesures accrues en efficacité énergétique y compris l'efficacité en puissance, et b) de la planification de l'accroissement de l'autoproduction solaire et autre renouvelable et de l'accroissement de sa rémunération non seulement par les tarifs à venir en 2025-2026 mais aussi dès à présent par l'accroissement de l'aide financière à celle-ci notamment par les programmes déjà existants d'HQD, et c) de l'effacement de la pointe par la planification de l'accroissement de la participation et du recours non seulement à des tarifs de biénergie (R-4169) mais aussi par l'accroissement de la participation et du recours à d'autres tarifs existants et programmes à cet effet, et d) de l'installation de batteries sur le réseau de distribution, et e) de l'évitement de raccordement de nouveaux réseaux autonomes si les ressources de production d'électricité renouvelable locales permettent de l'éviter, etc.) ».*

Par ailleurs, le GRAME n'a pas identifié les coûts évités comme un sujet d'intervention distinct de sa part.

2. LA PREVISION DE LA DEMANDE (EN TENANT DES OPTIONS D'HQD DE NE PAS DESSERVIR)

Dans sa liste de sujets, au sujet no.2, le RTIEÉ annonce qu'il logera les propositions suivantes afin de gérer la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons actuellement, à savoir l'anticipation d'une croissance majeure de la demande électrique en 2023-2032, avec des choix importants à effectuer quant à l'étendue de la demande supplémentaire qu'HQD sera ou non en mesure de desservir :

> *À partir de la preuve d'HQD et des réponses que celle-ci fournira aux DDR et d'autres sources d'information, nous formulerons **PLUSIEURS scénarios de prévision de la demande et en énergie et en puissance qui seront eux-mêmes dépendants des choix que la Régie effectuera au présent dossier** (ou dans d'autres dossiers connexes) quant aux mesures de réduction de la demande que nous avons énumérées au sujet 1 dans les blocs "Nature de l'intérêt relatif à ce sujet" et "Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées" et qui se trouvent davantage détaillées aux sujets 3 et 4 ci-après. Étant donné la multiplicité des choix que la Régie doit ainsi effectuer, nous soumettons en effet qu'**il serait insuffisant de se limiter globalement aux "scénarios faible, moyen et fort" usuels. Un plus grand raffinement des scénarios tel que susdit est en effet nécessaire pour les besoins de ces choix**.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

Or cette approche globale susdite ne se retrouve ni dans la liste des sujets du GRAME ni dans celle du RNCREQ. Le RNCREQ va en effet, selon nous, moins loin que le RTIEÉ, mais en soulignant à juste titre qu'HQD ne devrait pas se limiter au scénario moyen mais aussi démontrer sa capacité de répondre aux scénarios fort et faible. Tel qu'énoncé ci-dessus, le RTIEÉ estime, quant à lui, que la planification doit aller au-delà car les incertitudes et choix à effectuer au présent Plan nous amènent à **aller même au-delà des scénarios d'encadrement conventionnels**. **Ce sont plusieurs scénarios qui auront à être examinés, ceci afin de**

guider HQD et la Régie quant aux choix les plus opportuns à faire pour accueillir de nouvelles demandes.

Sur les aspects particuliers de la prévision de la demande susdite, nous avons ajouté dans le texte déposé susdit de notre sujet no.2 :

> *Comme lors de dossiers précédents et pour tous ces scénarios, nous continuerons notamment de traiter du **risque de biais systémique dans la prévision de la demande résidentielle**, un biais souvent constaté et que les divers dossiers antérieurs ont tenté de corriger. A cela s'ajoute la **volatilité de la prévision de la demande industrielle**, que des techniques plus pointues d'évaluation tentent d'amenuiser, et dont le risque est accru par **les incertitudes que pose la transition énergétique** et en tenant compte des options par HQD de ne pas (ou de moins) desservir (plus de 50MW selon l'art. 11.7 des Tarifs, usage cryptographique) [NDLR : la position du RTIEÉ sur ce sujet a été exprimée dans sa Pièce C-RTIEÉ-0006 et vise à maintenir le Bloc uniquement pour des projets exceptionnels d'intérêt public tels que décrits]. Tel que mentionné plus loin, nous ne croyons pas qu'il soit souhaitable (ni même légal) que la Régie permette à HQD de ne pas appliquer son Tarif de développement économique, bien au contraire. Il nous semble par ailleurs que la prévision de **la demande électrique pour des véhicules, bien qu'élevée, serait encore sous-estimée par HQD**, compte tenu des tendances en cours.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

Or le RNCREQ, dans sa liste de sujets, aux trois premiers sujets, n'indique pas clairement quelles sont ses préoccupations quant à la prévision de la demande quant à l'un ou l'autre de ces aspects. On ignore aussi quelle est sa position quant à la disposition finale du Bloc cryptographique.

De plus, la position du GRAME dans sa Liste des sujets sur le Bloc cryptographique est moins nuancée que celle exprimée par le RTIEÉ. Par ailleurs, le GRAME est favorable à la cessation d'acceptation des demandes de Tarif de développement économique, alors qu'au contraire le RTIEÉ souhaite en maintenir l'application.

La liste de sujets du GRAME ne s'exprime pas non plus sur les aspects spécifiques susdits de prévision de la demande énoncés dans la liste de sujets du RTIEÉ.

3. LES MESURES DE REDUCTION DE LA DEMANDE PAR L'EFFICACITE ENERGETIQUE, Y COMPRIS L'AIDE FINANCIERE A L'AUTOPRODUCTION

Sur ce sujet global, il y aura probablement à la fois certaines similitudes et certaines différences entre les représentations respectives du RNCREQ, du GRAME et du RTIEÉ. Mais les listes de sujets des trois intervenants ne couvrent pas exactement les mêmes listes de mesures.

Le RTIEÉ décrit comme suit son sujet 3 et ce n'est pas pour rien qu'il a placé le sujet des coûts évités comme sujet no. 1, car ce sont les coûts évités qui déterminerons jusqu'où l'on peut aller dans l'aide financière aux mesures de réduction de la demande :

> *La hausse des coûts évités (voir sujet 1)* ***est de nature à accroître la rentabilité des mesures d'efficacité énergétique y compris d'efficacité en puissance, donc d'amener un accroissement des aides offertes****, une prévision 2023-2032 de* ***bonification de l'offre en efficacité énergétique et d'accroissement de la participation****. Nous logerons des recommandations sur les divers types d'aide offerte. Une attention particulière sera apportée aux mesures d'efficacité en puissance, notamment pour déterminer l'étendue du déploiement planifiable des chauffe-eau télécommandables et des accumulateurs de chaleur, de même que le sort des agrégations de clients qui furent entreprises par Hilo, les thermopompes efficaces ainsi que les options à encourager pour les clients CII dans le cadre des Mesures efficaces.* ***De plus, nous soumettrons qu'il est fondamental que l'autoproduction*** *(en plus de sa rémunération par le tarif existant qui est traité lors de causes tarifaires)* ***fasse lui-même l'objet d'aides financières aux équipements.*** *Nous vérifierons aussi si* ***les aides financières disponibles aux équipements de biénergie (de la part d'HQD*** *et en complément avec celles du SITE) sont ou non suffisantes ou devraient être accrues pour répondre aux scénarios de prévision de la demande dans le présent Plan.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

L'approche du RTIEÉ a le mérite d'être globale et d'être la conséquence d'une réévaluation à la hausse des coûts évités.

Ceci étant dit, plusieurs des mesures ponctuelles envisagées par le GRAME et le RNCREQ pourraient s'harmoniser avec celles envisagées par le RTIEÉ, mais il y aura probablement des nuances entre elles.

Le RTIEÉ semble le seul à proposer de l'aide financière aux équipements d'autoproduction (il est à noter qu'HQD a tenu des consultations sur le sujet de l'autoproduction mais qui demeurent confidentielles, auxquelles nous avons participé, de sorte que notre réflexion est déjà bien amorcée).

Le RTIEÉ semble aussi le seul à proposer d'examiner les aides financières aux équipements de biénergie qui seraient offertes par HQD, alors que le SITE tarde à déployer les siennes.

Le RTIEÉ inclut notamment Énergie solaire Québec (ÉSQ); nous sommes d'avis que le coût croissant des approvisionnements qui seraient nécessaires pour satisfaire la demande électrique croissante envisagée pour 2023-2032 nécessite, pour pouvoir être évité, un recours beaucoup plus important qu'actuellement à l'autoproduction et aux autres mesures de réduction de la demande en énergie et en puissance.

4. LA PLANIFICATION DES AJOUTS TECHNIQUES AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE NATURE A REDUIRE LA DEMANDE EN ENERGIE OU EN PUISSANCE

Le RTIEÉ semble le seul à soumettre ce sujet, qu'il décrit comme suit :

> *Il est essentiel que la Régie examine et intègre à sa décision au présent dossier* ***les ajouts techniques au réseau de distribution de nature à réduire la demande en énergie ou en puissance, tel que l'ajout de batteries sur le***

> ***réseau de distribution tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes (en plus du marché des batteries chez les clients eux-mêmes)****, l'amélioration de l'efficacité du réseau lui-même dont* ***l'établissement de micro-réseaux****, ainsi que la gestion des* ***problématiques de réseau de distribution particulières*** *posées par les besoins accrus en équilibrage.* ***Notre équipe dispose de connaissances spécifiques sur ces sujets*** *et nous logerons des recommandations.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

5. LA DEMANDE D'HQD D'ETRE AUTORISEE PAR LA REGIE A NE PAS APPLIQUER CERTAINS DE SES TARIFS (TDE, CRYPTO, PLUS DE 50 MW)

Nous avons traité de ces questions au sujet 2. Comme il y est indiqué, la position du RTIEÉ est différente de celles du RN CREQ et du GRAME.

6. LES APPROVISIONNEMENTS REQUIS EN RESEAU INTEGRE

Ce sujet est la conséquence logique de ce qui sera recommandé sur tous les sujets précédents.

Le RTIEÉ décrit ce sujet comme suit :

> *De l'ensemble de nos représentations sur les sujets 1 à 5 découleront nos recommandations quant aux moyens d'approvisionnements souhaitables pour répondre aux différents types de scénarios mentionnés au sujet 1 (scénarios qui répondent à différents choix quant à la demande en énergie et en puissance).* ***Nous priorisons l'évitement autant que possible des approvisionnements de court terme car ceux-ci sont susceptibles d'être plus coûteux et émaner de sources de production thermiques****.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

Étant donné que, tel que susdit, les recommandations du RTIEÉ seront différentes de celles du RNCREQ et du GRAME sur les sujets qui précèdent, il en résulte que celles du RTIEÉ sur les approvisionnements requis le seront aussi.

Par ailleurs, le RTIEÉ n'a pas prévu aborder la question des critères de fiabilité en énergie et en puissance dont le RNCREQ souhaite traiter. L'input du RNCREQ sur ces questions pourrait évidemment servir d'intrant à nos recommandations sur les bilans.

7. LES RESEAUX AUTONOMES

Le RTIEÉ avait effectué un travail considérable sur les plans d'approvisionnement des réseaux autonomes en Phases 1 et 2 du Dossier R-4110-2019, en continuité avec les travaux de nos équipes dans les dossiers de plans d'approvisionnements antérieurs. Nous décrivons ce sujet comme suit :

> ***Le RTIEÉ a déposé une preuve substantielle au Dossier R-4110-2019 (sur le Plan 2020-2029) sur les stratégies à adopter pour les réseaux autonomes globalement et spécifiquement pour chacun d'eux. Cette preuve s'inscrivait en continuité avec nos représentations lors de plan antérieurs où nous avions déploré qu'HQD tarde depuis quelques 20 ans à réaliser son objectif de convertir tous les réseaux autonomes à l'électricité renouvelable****. Nous poursuivrons nos représentations et viserons à ce* ***que, dans chaque réseau autonome, les dossiers avancent et que la Régie en demande des suivis serrés****; nos représentations incluront un suivi de celles déjà amorcées par HQD quant à l'applicabilité ou non du* ***critère de fiabilité*** *(n-1)*0,9 et* ***le maintien de la qualité du service dans ces réseaux****. Nous questionnons la* ***justesse de la prévision de la demande*** *dans chacun des autonomes sachant qu'il y a une forte demande de nouveaux logements dans plusieurs communautés, faits que le Distributeur semble ne pas prendre en compte.* ***Dans le cas spécifique des Iles-de-la-Madeleine, nous appuyons la stratégie d'HQD de pouvoir implanter sans délai l'ajout de 4 éoliennes*** *(ce qui devra se faire avec batteries complémentaires). Nous croyons que cet ajout immédiat améliorera l'examen des options pour la suite de la conversion des IDLM d'ici environ un an.* ***Nous continuons de croire que le raccordement à Gaspé n'est pas souhaitable (en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande déjà existant en réseau intégré et de l'immensité des ressources renouvelables encore disponibles aux IDLM)****. Par ailleurs, les études économiques à venir d'HQD devraient confirmer que* ***des scénarios de GSR liquéfié aux IDLM ne sont pas viables****, compte tenu de la sous-évaluation actuelle par HQD de leur coût et du fait qu'Énergir et Gazifère éprouvent déjà actuellement énormément de difficultés à trouver des approvisionnements en GSR à coût acceptable.* ***Les solutions aux IDLM devront tenir compte d'un accroissement des mesures d'efficacité en énergie et en puissance dans ce réseau, incluant en puissance, en combinaison avec le maintien des PUEÉ (qui sont une forme de biénergie)****.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

Certes, tant le GRAME que le RNCREQ ont indiqué leur souhait de traiter du sujet des réseaux autonomes au présent dossier. Il y aura sans doute certaines positions identiques mais aussi certaines positions différentes, comme ce fut le cas au DossierR-4110-2022.

* * *

Le budget soumis par le RTIEÉ tient compte des spécialités différentes des membres de notre équipe. Ce budget représente une prévision raisonnable du travail nécessaire pour fournir à la Régie un rapport qui lui apporte une plus-value sur les sujets indiqués. Ce budget est moindre que celui demandé par d'autres intervenants. Le RTIEÉ ne demande pas la reconnaissance de statuts de témoins-experts, bien que les membres de son équipe soient des personnes hautement qualifiées et d'un grand niveau d'expérience, notamment chez Hydro-Québec elle-même.

* * *

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir la demande d'intervention du RTIEÉ au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

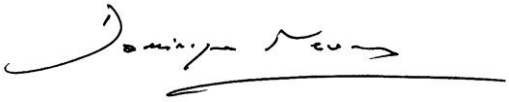

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).